



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale**Cinquante-neuvième session**

Points 56, 85, 86, 89 et 91 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**Questions de politique macroéconomique****Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement****Mondialisation et interdépendance****Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement****Conseil économique et social****Session de fond de 2004**

28 juin-23 juillet 2004

Points 6 et 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Canada et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le rapport intitulé « Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pauvres » qui vous a été présenté en mars 2004 par la Commission du secteur privé et du développement, convoquée par vous en juillet 2003 et coprésidée par Paul Martin, Premier Ministre du Canada, et Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique. Ce rapport regroupe notamment les recommandations sur la façon dont les principaux acteurs – les gouvernements, les institutions publiques de développement, le secteur privé et les organisations de la société civile – pourraient modifier leur action et leur démarche pour augmenter sensiblement la capacité du secteur privé de faire progresser le développement.

Les membres de la Commission ont approuvé le rapport dans son ensemble, dans l'espoir de stimuler un dialogue et une action commune. Il est à espérer que le rapport encouragera une convergence de l'action des principaux acteurs et du secteur privé afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et donc à la dépaupérisation.

Étant donné l'importance du rapport et sa pertinence pour les travaux des Nations Unies, en particulier dans les secteurs économique et social, nous vous serions obligés de faire distribuer le texte de la présente lettre et de l'extrait du

* A/59/150.



rapport (voir annexe) comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale au titre des points 56, 85, 86, 89 et 91 de l'ordre du jour provisoire. En outre, nous voudrions qu'il soit examiné par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2005 au titre des points « Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » et « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement » ainsi qu'à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce.

On trouvera le texte complet du rapport à l'adresse suivante :
<<http://www.undp.org/cpsd>>.

Le Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Allan **Rock**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Enrique **Berruga**

**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2004, adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Canada et du Mexique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Extrait du rapport de la Commission sur le secteur privé
et le développement au Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies**

Libérer l'entrepreneuriat

Mettre le monde des affaires au service des pauvres

COMPOSITION DE LA COMMISSION

COPRÉSIDENTS

Paul Martin

Premier ministre du Canada

Ernesto Zedillo

Directeur, le Centre d'études sur la mondialisation de Yale University
Ancien Président du Mexique

MEMBRES

Eduardo Aninat (Chili)

Ancien Sous-directeur
du Fonds monétaire international

Jorge Castañeda (Mexique)

Ancien ministre des Affaires étrangères du Mexique
Professeur distingué de politique et d'études
latino-américaines, New York University

Luisa Diogo (Mozambique)

Ministre de la Planification
et des Finances du Mozambique

Carleton Fiorina (États-Unis)

Présidente-directrice générale,
Hewlett-Packard Company

Rajat Gupta (Inde)

Associé principal mondial, McKinsey & Company

Anne Lauvergeon (France)

Présidente du Conseil exécutif, Areva Group
Présidente-directrice générale, Cogema

Jannik Lindbaek (Norvège)

Président, Statoil ASA

Peter McPherson (États-Unis)

Président, Michigan State University

Alan Patricof (États-Unis)

Vice-président et fondateur, Apax Partners

Kwame Pianim (Ghana)

Président-directeur général,
New World Investments

C.K. Prahalad (États-Unis)

Professeur d'administration des affaires,
chaire Harvey C. Fruehauf,
University of Michigan Business School

Robert Rubin (États-Unis)

Directeur et Président, Comité exécutif, Citigroup
Ancien Secrétaire du Trésor des États-Unis

Juan Somavía (Chili)

Directeur général,
Organisation internationale du Travail

Miko Rwayitare (Afrique du Sud)

Président et Directeur exécutif,
Telecel International
Propriétaire, Mont Rochelle Winery

Hernando de Soto (Pérou)

Président, Instituto Libertad
y Democracia, Pérou

MEMBRES D'OFFICE

Maurice Strong (Canada)

Conseiller spécial auprès de la Commission

Mark Malloch Brown (Royaume-Uni)

Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement

SUPPLÉANTS

Debra Dunn pour Carleton Fiorina (États-Unis)

Première Vice-présidente aux affaires générales, Hewlett-Packard Company

Michael Froman pour Robert Rubin (États-Unis)

Président-directeur général, Citigroup

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Directeur exécutif : **Nissim Ezekiel**

Équipe : **Jan Krutzinna, Naheed Nenshi, Yann Risz et Sahba Sobhani**

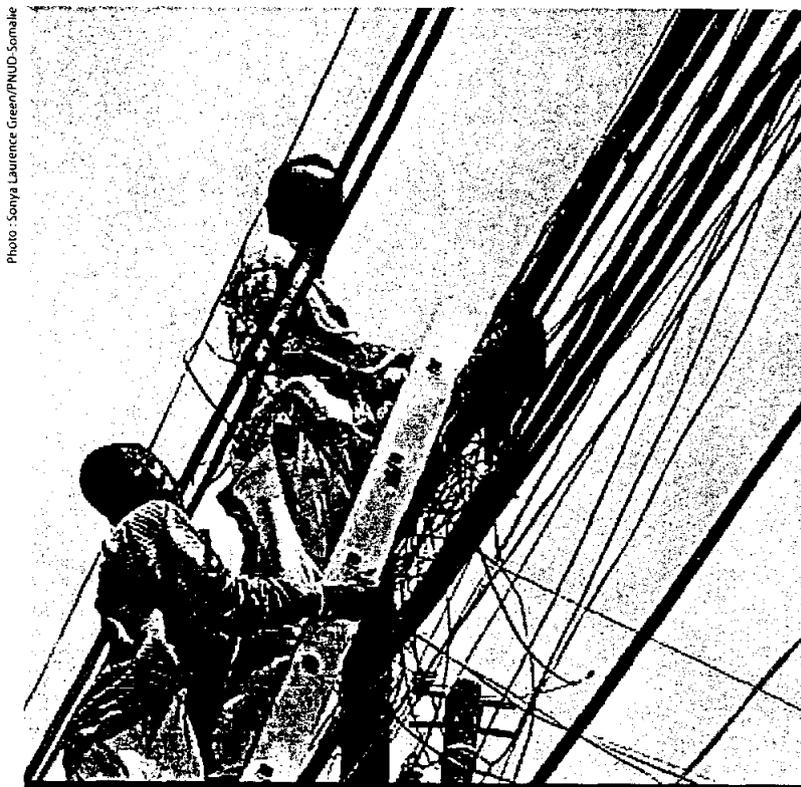


Photo : Sonya Laurence Green/PNUD-Somalie

AVANT-PROPOS

L'éradication de la pauvreté, visée des Objectifs du Millénaire pour le développement, constitue le grand but des efforts de développement pour le XXI^e siècle. Malgré les solides progrès réalisés au cours des 50 ans écoulés, 1,2 milliard de personnes, soit un cinquième des habitants de notre planète, disposent de moins d'un dollar par jour pour vivre et n'ont pas accès à la plupart des services sociaux fondamentaux qui leur assureraient des conditions de vie décentes. Leur détresse exige une intervention mondiale qui mette en œuvre toutes les ressources financières, intellectuelles et organisationnelles que nous pourrions réunir.

C'est dans ce contexte d'urgence que le Secrétaire général Kofi Annan nous a demandé de réunir la Commission du secteur privé et du développement pour répondre à deux questions. Comment peut-on libérer le potentiel du secteur privé et les forces de l'entrepreneuriat dans les pays en développement ? Comment le secteur privé existant peut-il contribuer à relever ce défi ? Le présent rapport propose un cadre qui apporte à ces questions des réponses novatrices.

Il émet des recommandations sur les modifications que les principaux acteurs, les autorités gouvernementales, les institutions publiques de développement, le secteur privé et les organisations de la société civile, peuvent apporter à leurs actions et à leurs approches pour accroître dans des proportions appréciables l'aptitude du secteur

privé à exercer une influence substantielle sur le processus du développement. Étant donné que nous visons à atténuer la pauvreté, nous sommes amenés à concentrer notre attention sur le développement d'entreprises nationales qui créent des emplois et des richesses en permettant aux entrepreneurs locaux d'exercer leurs capacités.

Nous nous étions fixé des limites temporelles ambitieuses pour accomplir notre tâche, qui s'est achevée un peu plus de six mois après notre première réunion de juin 2003. Il n'était pas de nos intentions d'effectuer des recherches fondamentales : des travaux considérables sur le sujet qui nous intéresse sont déjà en cours et les grandes organisations de développement, fondations privées et institutions d'enseignement concentrent déjà leurs efforts sur les contributions du secteur privé au développement. Notre approche a donc consisté à comprendre et à assimiler les travaux déjà effectués par tous les membres de la coalition du développement, notamment par la société civile, le monde des affaires et les organisations du travail, et à intégrer cette pensée dans le cadre présenté ici.

Notre travail a été fortement influencé par les positions des entrepreneurs, exprimées par leurs actions et par le biais de leurs réponses à de larges sondages lancés pour élucider les facteurs qui affectent le plus leur aptitude à être productifs et à croître. Ce sont les capacités, le dynamisme et l'innovation des entrepreneurs qui se conjuguent pour accroître l'impact d'un secteur privé largement constitué. L'esprit d'entreprise se manifeste dans les initiatives des petits entrepreneurs du secteur informel au niveau des villages autant que dans celles des

dirigeants et des innovateurs des multinationales et des grandes sociétés locales. Ce sont leurs voix que nous avons entendues s'exprimer avec le plus de force.

La Commission s'est également attachée à présenter une large gamme d'exemples de bonnes pratiques qui indiquent comment les capacités du secteur privé peuvent être mises à contribution de manière optimale pour servir la cause du développement et de l'atténuation de la pauvreté. Parmi les cas analysés, nous avons relevé d'une part un certain nombre d'approches efficaces appliquées par les acteurs traditionnels du développement, telles que les banques de développement multilatérales et les organismes d'aide bilatéraux, mais aussi fréquemment des approches moins connues mais novatrices élaborées et mises en œuvre par le secteur privé, tant par des entreprises commerciales que par des organisations de la société civile. Ces approches reposent sur des mécanismes du marché et sur des encouragements du secteur privé, de sorte qu'elles se prêtent bien mieux à la reproduction et aux changements d'échelle que nous estimons nécessaires. Le fait que les meilleures pratiques ne soient pas mieux connues à l'heure actuelle, comme nous l'avons constaté, signale la nécessité de recherches et d'analyses plus soutenues portant sur les processus efficaces ainsi que sur ceux qui le sont moins.

Nous avons conclu dès les premiers temps que la Commission ne saurait se contenter de produire un rapport traditionnel émettant des avis et priant instamment les autres parties de passer à l'action. Nous considérons, au contraire, qu'il est d'une importance cruciale de

formuler une série d'actions et d'initiatives pilotes qui viendraient mettre à l'essai nos observations et les conclusions de nos travaux, de manière à ce que leur pertinence par rapport aux réalités du monde du développement puisse être démontrée sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le présent rapport se termine par un portefeuille d'actions à valeur illustrative qui seront élaborées plus en détail au cours des quelques mois à venir et qui pourraient être mises en œuvre peu après à titre pilote, certaines étant animées par le système des Nations Unies, certaines par d'autres partenaires et parties prenantes.

Ces initiatives ne suffisent pas, tant s'en faut. Nous les proposons à tous nos lecteurs en tant qu'indications des types d'actions dont nous estimons qu'elles peuvent et qu'elles devraient être reproduites dans des conditions qui leur assureraient des impacts aussi larges que possible. Par ailleurs, nous ne les considérons pas non plus comme des modèles parfaits. Les différences qui existent entre les pays exigeront qu'il y soit apporté des modifications, de même qu'à certaines de nos recommandations générales, de manière à les adapter aux circonstances. Nous présentons ici nos idées et nos conclusions à titre d'orientations, aux fins d'induire des réactions et de lancer un dialogue constructif. Nous visons à faire fonction de catalyseurs pour former une coalition renouvelée des principales parties prenantes, axée plus clairement sur les défis décrits dans ces pages. Une telle coalition est essentielle pour libérer les capacités du secteur privé, pour assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et pour atténuer la pauvreté.



Paul Martin
Coprésident



Ernesto Zedillo
Coprésident

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION

AVANT-PROPOS

REMERCIEMENTS

POINTS SAILLANTS

CHAPITRE 1. IMPORTANCE DU SECTEUR PRIVÉ POUR L'ATTÉNUATION DE LA PAUVRETÉ

Le phénomène réfractaire de la pauvreté profonde

Le secteur privé, important pour les pauvres,
est souvent constitué par les pauvres

Qui sont les entrepreneurs ?

Concentration sur le secteur privé intérieur

CHAPITRE 2. CONTRAINTES S'EXERÇANT SUR LE SECTEUR PRIVÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Informalité généralisée des microentreprises

Nombre limité de PME concurrentielles

Manque de pression concurrentielle sur les grandes entreprises

Les fondations de l'entreprenariat — pas encore en place

Les trois piliers, trop souvent manquants, de l'entreprenariat

CHAPITRE 3. LIBÉRER LE POTENTIEL DU SECTEUR PRIVÉ

Élaboration des fondations

Mise en place des piliers

CHAPITRE 4. ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT

Interventions dans les marchés du bas de la pyramide économique

Formation d'écosystèmes et élaboration de réseaux

Formation de partenariats public-privé pour le développement durable

Amélioration de la gouvernance des entreprises

Promotion de pratiques responsables et
de normes de responsabilité sociétale des entreprises

CHAPITRE 5. ACTIONS RECOMMANDÉES

Actions dans la sphère du secteur public :
création d'un environnement porteur

Actions dans la sphère public-privé :
formation de partenariats et innovation

Actions dans la sphère du secteur privé :
mobilisation des capacités et des ressources

Perspectives d'avenir

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Objectifs du Millénaire pour le développement

Encadré 3.1 La libération du secteur privé costaricien

Encadré 4.1 Ressources pour le développement du secteur privé sous le radar

Encadré 4.2 Ce qui est possible au bas de la pyramide

FIGURES

Figure 1.1 À investissement accru, croissance accrue

Figure 1.2 Quatre milliards de personnes au bas de la pyramide

Figure 2.1 Importance de l'informalité dans les pays pauvres

Figure 2.2 Importance accrue des PME et réduction de l'informalité à mesure que les pays s'enrichissent

Figure 2.3 Fondations du secteur privé et piliers de l'entrepreneuriat

Figure 2.4 Le processus d'enregistrement des entreprises est plus difficile dans les pays à bas revenu

Figure 3.1 Renforcement de l'efficacité des activités traditionnelles de développement du secteur privé

Figure 4.1 Contributions du secteur privé au développement du secteur privé

Figure 5.1 Actions à entreprendre dans les trois sphères d'intervention

Photo: Pedro Cate/PNUC



POINTS SAILLANTS

La Commission estime que toute approche du développement du secteur privé, et les recommandations relatives aux politiques et aux mesures à mettre en œuvre qui l'accompagnent, doit être fondée sur la réalisation que l'épargne, l'investissement et l'innovation qui mènent au développement sont principalement le fait des particuliers, des entreprises et des communautés.

Le secteur privé peut atténuer la pauvreté en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois et de revenus pour les pauvres. Il peut également autonomiser les pauvres en leur fournissant une large gamme de produits et de services à des prix inférieurs.

Les petites et moyennes entreprises peuvent être des moteurs de la création d'emploi, des pépinières d'innovation et d'esprit d'entreprise. Mais dans beaucoup de pays pauvres, elles occupent une place marginale dans l'écosystème économique intérieur. Nombre d'entre elles opèrent hors du système juridique formel, contribuant ainsi une large informalité et à une faible productivité. Elles n'ont pas accès au financement et aux capitaux à long terme, base sur laquelle les entreprises se développent.

La Commission estime que la responsabilité de parvenir à la croissance et à un développement équitable incombe au premier chef aux pays en développement.

Cette responsabilité comporte la création des conditions qui permettent d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'investissement. Ces conditions, l'état de la gouvernance, les politiques macroéconomiques et microéconomiques, les finances publiques, le système financier et les autres composantes fondamentales de l'environnement économique des pays, sont déterminées dans une large mesure par les actions des décideurs politiques intérieurs. Le défi qu'ils ont à relever est celui de tirer parti des progrès de la stabilité macroéconomique et de la démocratie et de lancer des réformes qui produiront des changements supplémentaires au niveau des cadres institutionnels afin de libérer le potentiel du secteur privé et d'en favoriser le développement.

La plupart des actions recommandées exigent la coopération de plusieurs acteurs. Lorsque les gouvernements mettent en œuvre des changements de politique, ils le font souvent avec l'appui et la participation directs d'institutions de développement multilatérales. Lorsque le secteur privé prend une part plus active au développement durable, c'est souvent avec une intervention de la société civile qui accroît la visibilité de la question. Lorsque les gouvernements procèdent à des réformes réglementaires, ce peut être en consultation directe avec des représentants du secteur privé. Les actions distinctes décrites ici doivent être perçues dans le cadre de cette large coopération, dont la nécessité est encore plus grande dès lors qu'il s'agit de réduire la pauvreté.

Nous nous intéressons aux trois sphères suivantes :

1. **La sphère du secteur public**, pour promouvoir les réformes des

lois et des règlements et lever les divers obstacles qui s'opposent à la croissance.

2. **La sphère public-privé**, pour faciliter la coopération et la formation de partenariats entre les acteurs du secteur public et du secteur privé de manière à élargir l'accès aux facteurs clés que sont le financement, les compétences et les services de base.
3. **La sphère du secteur privé**, pour encourager l'élaboration de modèles d'entreprises qui peuvent être appliqués à grande échelle et reproduits et qui sont commercialement durables.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PUBLIC : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PORTEUR

La création d'un environnement porteur comporte des mesures conçues pour réduire la part du secteur informel dans l'économie, par une réforme de l'environnement général favorable au secteur économique formel.

Pour les gouvernements des pays en développement Réforme des règlements et renforcement de la primauté du droit.

Les gouvernements des pays en développement doivent prendre un engagement résolu et sans ambiguïté en faveur de politiques qui assurent un développement durable du secteur privé; cet engagement doit se doubler d'une authentique volonté de réformer l'environnement réglementaire en éliminant les contraintes artificielles et induites par les politiques qui freinent la croissance économique.

Formalisation de l'économie. Les gouvernements des pays en développement doivent s'attacher à créer des conditions

qui réduisent l'informalité et modifient progressivement la composition de l'écosystème du secteur privé.

Association du secteur privé au processus politique. Les autorités gouvernementales doivent forger un authentique partenariat avec les représentants du secteur privé intérieur pour mettre en œuvre les changements et veiller à ce que les PME et les microentreprises aient voix au chapitre.

Pour les gouvernements des pays développés

Appui de l'instauration d'un environnement macroéconomique et d'un régime des échanges commerciaux internationaux porteurs. Un accroissement des flux de l'aide et une réforme du système commercial mondial pour offrir des opportunités économiques équitables aux producteurs des pays en développement sont essentiels pour promouvoir une croissance rapide de l'investissement intérieur privé.

Réorientation des stratégies opérationnelles des institutions et organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. En encourageant le développement durable du secteur privé, les gouvernements des pays développés doivent veiller à ce que les actions collectives de ces organismes soient mieux coordonnées, afin d'accroître leur efficacité et de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements des pays en développement.

Déliement de l'aide. La modification des règles administratives régissant les fonds liés autoriserait un emploi plus efficace et une meilleure exécution de l'assistance technique visant à stimuler le développement du secteur privé.

Pour les institutions de développement multilatérales Application des recommandations de Monterrey concernant la spécialisation et les partenariats aux activités de développement du secteur privé. Le chevauchement de ces activités

est un facteur d'inefficacité et qu'il convient d'y remédier d'urgence.

Traitement de la question de l'informalité dans les pays en développement. Certains travaux novateurs en cours sont consacrés au repérage de la structure du secteur informel et un effort mondial pour étendre la portée de ces travaux apportera selon toute vraisemblance des avantages appréciables.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE PUBLIC-PRIVÉ : FORMATION DE PARTENARIATS ET INNOVATION

La Commission estime que toutes les parties prenantes doivent déployer des efforts concertés dans les domaines des finances, des compétences et des partenariats public-privé pour assurer la fourniture des services de base.

Pour le secteur privé

Facilitation de l'accès à des options de financement plus nombreuses. Nous envisageons la poursuite du développement et des réformes des marchés financiers intérieurs en conjonction avec des efforts de renforcement des compétences des instances de réglementation et des institutions financières privées.

Appui du développement des compétences et des connaissances.

Les activités de renforcement des compétences peuvent aller de programmes ciblant les hauts responsables du secteur public et du secteur privé à la formation de microentrepreneurs et aux efforts conjoints avec les autorités et les syndicats pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

Création des conditions requises pour la fourniture durable de services de base, notamment l'alimentation en énergie et en eau. La Commission conclut à la nécessité d'élaborer des modèles novateurs de partenariats entre les fournisseurs de services gouvernementaux, les multinationales et les entreprises locales.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PRIVÉ : MOBILISATION DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES

La Commission pense que le secteur privé, en particulier les grandes entreprises locales et les multinationales, doit se rendre compte qu'il peut contribuer à un développement économique accéléré et à l'atténuation de la pauvreté.

Canalisation de l'initiative privée vers les efforts de développement. Nous pensons que le secteur privé possède un immense potentiel à mettre au service du développement par l'apport de ses connaissances, de son expertise, de ses ressources et de ses relations.

Établissement de relations avec les multinationales et les grandes entreprises pour appuyer les entreprises plus petites. Les relations entre les entreprises de différentes catégories des pays en développement offrent aux entreprises locales des voies efficaces d'accès aux marchés, au financement, aux compétences et au savoir-faire.

Recherche d'opportunités dans les marchés du bas de la pyramide.

D'autres actions essentielles de la part du secteur privé, tant intérieur qu'international, consistent en la reconnaissance des besoins des marchés du bas de la pyramide et en l'élaboration de solutions novatrices pour y répondre.

Établissement de normes. Le secteur privé doit s'engager résolument en faveur du développement durable, en mettant clairement l'accent sur la bonne gouvernance et la transparence des entreprises.

Pour la société civile et les organisations ouvrières

La Commission pense que les organisations de la société civile et les organisations ouvrières doivent continuer d'intervenir en tant qu'observateurs critiques de l'agenda du développement et facilitateurs et partisans actifs d'approches novatrices

visant à assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à améliorer les conditions de vie des pauvres.

Accroissement de la responsabilité au sein du système. Il s'agit ici d'une composante centrale du travail des organisations de la société civile, comme l'est aussi le leadership qu'elles exercent pour promouvoir le concept du développement durable. Il convient de renforcer ce travail.

Élaboration de nouveaux partenariats et de nouvelles relations en vue de la réalisation d'objectifs communs. Les organisations de la société civile sont les plus proches de la base de la pyramide. Elles font souvent aussi fonction de substituts aux fins d'expérimentations de nouvelles technologies pour résoudre les problèmes.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'encourager le progrès, la Commission recommande que les Nations Unies appuient le suivi du développement du secteur privé. Un rapport d'avancement annuel permettrait de maintenir les recommandations générales de la Commission au premier plan et de veiller à ce que les acteurs s'engagent à traiter des nombreux problèmes décrits ici.

La Commission a entrepris de formuler un premier ensemble d'initiatives applicables pour faciliter ces transformations dans les pays distincts et pour fournir aux instances gouvernementales et au secteur privé des instruments qui viendront compléter les ressources actuellement disponibles afin de lancer rapidement un programme de changement. Ces premières actions visent à inciter les partenaires potentiels qui lisent le présent rapport à agir de concert. Notre message est celui-ci : joignez vos efforts aux nôtres.

